



Le **27 Avril 2011** à 20 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Entre Monts et Vallées, convoqué le 14 Avril 2011, s'est réuni à TENCE : ZA de Leygat 2, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean FAYARD.

19 Présents : MM. FAYARD.J – CROUZET. Ed – OUILLON.Ch - PATOILLARD.G – GUERIN.Ph – BEULAIGUE.P - BLANC.M – PAILLET.C – DUMONT.G – DEBARD.F – PONS.J-P - LACOUR.J – CHAZALON.D – ROMEAS.J - MARMEYS.L – ARSAC.B – VALLA.M - PLOYE.D – BONNEFOY.G -

10 Absents : MM. ABRIAL.P – ANDRE.F – SOUVIGNET.H – TARDY.V (procuration à Mr PATOILLARD.G) - NEYRON.J (excusé) – CORTIAL.JP (excusé) - ROCHE.G – DUCHAMP.A – GIBAUD.D (procuration à Mr BONNEFOY.G) - BAILLY.P

Secrétaire de séance : Mr ROMEAS.J

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : à l'unanimité

1. Approbation convention de collecte sélective des textiles usagés avec ECOFRIPE et SITA

En partenariat avec SITA Négoce et l'Association ECOFRIPE, prestataire de collecte, il est proposé de mettre en place dans les déchetteries du CHAMBON et de DUNIERES des bornes à textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie. Une convention pour une durée de 3 ans est à signer entre les parties. Elle remplace la précédente convention entre AFL et le SICTOM. Le SICTOM percevra une aide financière de 0.10 €/habitant qui sera versée par ECO TLC, éco-organisme des textiles.

Approuvé à l'unanimité

2. Approbation contrat barème E entre Eco-Emballages et le SICTOM

Un contrat programme de durée-barème D avait été signé par le SICTOM avec Eco-Emballages pour la période du 1^{er} Janvier 2005 au 31 Décembre 2010. Un nouveau contrat pour l'action et la performance-barème E est à établir pour la période du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2016. Il détaille les soutiens financiers mis en place par Eco-Emballages. De plus un choix de reprise des 5 matériaux (acier, aluminium, papier/carton, plastiques et verre) doit être fait : option filières (prix identique pour toutes les Collectivités : repreneurs choisis par Eco-Emballages) ou option fédérations FNADE ou FEDEREC (prix négocié entre la Collectivité et les repreneurs : offres reçues de VAL'AURA et EPR) ou option individuelle (la Collectivité organise ses reprises et cherche ses repreneurs).

L'option filières est retenue, après examen des offres. Les repreneurs retenus sont :

- VAL'AURA pour les cartons/cartonnettes, l'acier et l'aluminium,
- EPR pour les emballages plastiques triés en 3 flux.

Approuvé à l'unanimité

3. Examen et vote sur les propositions du groupe de travail mis en place pour apporter des compléments à la mise en œuvre de la redevance incitative

M FAYARD indique que des propositions ont été listées et les réponses sont annexées à l'ordre du jour. Un échange a lieu entre les élus.

Un élu dit qu'il serait préférable de renforcer rapidement la communication sur le projet.

Les représentants de la Communauté de Communes du Mézenc indiquent que des réunions publiques ont été menées sur 14 communes sur 17. Cette méthode d'informations semble être porteuse pour soutenir le projet, à condition que chacun puisse s'exprimer librement et que les représentants du SICTOM puissent expliquer le projet.

Les questions listées sont analysées et les propositions de réponses sont données :

- Une information sera envoyée à chaque usager pour les informer des nouvelles modalités.

- Un tableau avec plusieurs propositions de tarifs est distribué avec des hypothèses de seuil à 12 ou 14 levées.

Le vote est proposé à bulletin secret. Sur 21 votes exprimés, 19 se sont prononcés pour 12 levées, 1 à 14 levées et 1 bulletin mentionne OUI mais sans nombre de levées.

Un représentant d'une Communautés de Communes demande ce qu'il adviendrait dans l'hypothèse où une Communauté de Communes ne vote pas favorablement la mise en place de la redevance incitative.

Le système actuel pour la Communauté de Communes non favorable sera maintenu, en revanche la législation s'imposera à toutes les collectivités en 2015.

4. Questions et informations diverses :

- La candidature à un programme local de prévention des déchets dans le cadre du Pays de la Jeune Loire a été retenue par l'ADEME. C'est un programme établi sur 5 ans qui va permettre de lancer des programmes de communication afin de réduire la quantité de déchets produites par le biais du compostage, de la réutilisation...
- Propositions pour acquisition terrains autour de l'ISDND de Villemarché. Le SICTOM est en attente d'une estimation du service des domaines.
- Travaux à prévoir à l'ISDND de Villemarché suite à plainte écrite d'un riverain anonyme (en attente d'un arrêté de mise en demeure du Préfet)
- Révision cotisation assurance flotte automobile du SICTOM suite à plusieurs sinistres en 2010. La SMACL assure actuellement 9 véhicules du SICTOM.

Séance levée à 22 h 35.